

Licenciements massifs chez Marks & Clerk (Luxembourg)

Le personnel abandonné – La direction refuse un plan social équitable malgré des profits mondiaux importants

La délégation du personnel de Marks & Clerk (Luxembourg) ainsi que l'OGBL expriment leur vive inquiétude et leur ferme opposition à la décision de l'entreprise de procéder à des licenciements massifs touchant 28 des 30 salariés (ainsi qu'un salarié en contrat à durée déterminée et un cadre supérieur qui ne sont pas concernés par le plan social) — soit plus de 90 % des effectifs locaux.

Ces licenciements, annoncés sans consultation sérieuse au préalable, font suite à la décision interne de l'entreprise de fermer son bureau luxembourgeois. Malgré les conséquences majeures pour les salariés et leurs familles, la direction de Marks & Clerk LLP refuse à ce jour de négocier un plan social juste et équilibré avec la délégation du personnel.

Conformément au droit du travail luxembourgeois, un plan social doit être négocié dans un délai de 15 jours. Ce premier délai a expiré le 22 juillet 2025, sans qu'aucun progrès significatif n'ait été réalisé. Le dossier a donc été transmis à l'Office national de conciliation (ONC), et une première réunion a eu lieu le 4 août 2025.

Malgré cette escalade formelle, la direction de Marks & Clerk LLP ne montre toujours aucune volonté de modifier sa position ou de s'engager sérieusement dans les négociations. Conformément à la procédure, un nouveau délai de 15 jours a été déclenché. À défaut d'accord d'ici le 19 août 2025, l'employeur sera en droit de procéder aux licenciements en appliquant uniquement les conditions légales minimales, sans négociation de plan social.

La délégation du personnel, appuyée par l'OGBL, revendique les mesures sociales suivantes :

- le recours à une société luxembourgeoise de « outplacement »
- un budget conséquent pour la formation et la reconversion professionnelle
- des efforts concrets de reclassement interne des salariés concernés au sein du groupe
- des compensations financières extra-légales significatives, prenant en compte l'ancienneté et des critères sociaux

Ces mesures sont essentielles, car les salariés concernés travaillent dans un secteur hautement spécialisé — la propriété intellectuelle — où les opportunités d'emploi au Luxembourg sont très limitées.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que Marks & Clerk est un cabinet de propriété intellectuelle actif à l'échelle mondiale, avec des bureaux en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. À ce titre, Marks & Clerk LLP (qui couvre les bureaux du Royaume-Uni et du Luxembourg) a réalisé un bénéfice de 24 053 713 euros pour l'exercice financier 2024 (avant rémunération des associés) — ce qui représente une augmentation de plus de 20% par rapport à l'exercice 2023. Le manque de responsabilité sociale envers les salariés luxembourgeois est donc d'autant plus injustifiable. Lors des

Communiqué de presse

discussions avec la direction, celle-ci a notamment déclaré que même si les revendications sont abordables, cela ne signifie pas que l'entreprise doive les accepter ou les financer — une position révélatrice de son refus de soutenir ses salariés, malgré une capacité financière clairement suffisante.

La délégation du personnel souligne :

- l'absence de véritable dialogue social
- le manque de transparence concernant la décision de fermeture et sa mise en œuvre
- le refus d'offrir une compensation appropriée, un accompagnement professionnel ou des mesures de reclassement

Nous appelons la direction de Marks & Clerk à :

- s'engager sans délai dans des négociations constructives et sincères
- assumer sa responsabilité vis-à-vis des salariés qui ont contribué de manière significative aux activités européennes du groupe

La délégation du personnel, avec le soutien de l'OGBL, reste pleinement engagée en vue de défendre les droits et les intérêts des salariés concernés par tous les moyens juridiques et institutionnels disponibles.

**Communiqué par le syndicat Services et Energie de l'OGBL,
le 6 août 2025**